

Notre mobilisation est désormais notre seul recours !



Coup de Griffes

Chantage aux congés

Au 1er janvier 2016, les SIE Plaine-Monceau et Épinettes ont fusionné. La direction a vendu tous les merveilleux « avantages » de cette fusion, dont la facilité de prendre ses congés dans un service plus grand. Deux ans plus tard, le constat est bien plus amer sur le sujet. Des collègues ont en effet eu la désagréable surprise de subir un chantage aux congés dans la période de Noël : la validation de leurs congés a été conditionnée à la réalisation de leurs « stats » de fin d'année. !!!

Hélas, cette dérive de l'encadrement sur la gestion des congés n'est pas un cas unique. Refus d'autorisation d'absence pour enfant malade, pour activité syndicale ou mutualiste...les pratiques autoritaires se multiplient. On voit aussi fleurir des tableaux prévisionnels de congés à trois ou six mois, avec parfois des annotations sur les types de congés (congés annuels, récupération ou autorisations d'absence), voire même sur les périodes de maladie pour culpabiliser les collègues.

Toutes ces dérives sont inacceptables. Les congés payés constituent un droit dont dispose tout fonctionnaire. En cas de dérive de ce type dans votre service, contactez au plus vite vos correspondantes et correspondants syndicaux locaux pour action.



Cela fait plusieurs mois déjà que Solidaires Finances Publiques alerte les personnels sur le sombre avenir de la DGFIP dans le cadre notamment du programme CAP 22.

Nous n'avons pas pour habitude de donner de fausses informations ou d'affoler pour rien. Mais depuis quelques jours, nos craintes deviennent réalité.

Lors de l'audience collective du 24 janvier, où nous avons interpellé notre DRFIP, sur la géographie revisitée, ce dernier nous a dit ne pas savoir grand chose même si en effet, des « locaux étaient disponibles à Montargis pour accueillir des services parisiens mais pas obligatoirement des services de la DRFIP 75 ». Il nous a tout de même confirmé que les SPF étaient susceptibles de quitter Paris.

Mais à priori les n°1 de la DGFIP en savent beaucoup plus que cela. La preuve ? Lors de l'invasion du comité technique local de Vendée le 5 février par les agentes et agents et leurs organisations syndicales, le DDFIP de Vendée a indiqué que la cible assignée par la Centrale pour le département de la Vendée est :

En matière d'emplois : la suppression de 100 emplois en 3 ans (actuellement cette DDFIP compte un peu plus de 700 agentes et agents) autrement dit c'est 1/7ème des emplois qui vont être supprimés. Imaginez, si ce chiffre de suppressions d'emplois s'applique à Paris, cela voudrait dire qu'en 3 ans environ 680 emplois seraient supprimés !

En matière de structures : 1 seul SPF, 2 SIE, 2 SIP, suppression de 22 trésoreries et concentration des tâches industrialisables dans un nombre limité de back-offices (au nombre de 3) ; création de 2 ou 3 agences comptables (Paierie Départementale, trésorerie des Hôpitaux) et une multiplicité de front-offices; réflexion en cours sur la création d'un pôle unique de contrôle.

Les directeurs y compris le DRFIP 75 connaissent déjà leur feuille de route en terme de suppressions d'emplois et de destructions de nos structures pour les 3 ans qui viennent. Nous devons également savoir, c'est notre avenir qui est entre leurs mains !

Les choses se précisent plus que clairement à commencer par cette circulaire de Matignon concernant la Guyane. Elle vise la réorganisation des services de l'État dont la mutualisation des fonctions supports. Et pour la première fois dans l'histoire de la Fonction Publique l'Éducation Nationale, la Santé et les Finances Publiques passent, pour une part des missions qu'elles internalisaient (logistique, achats, immobilier, RH,...) sous la coupe du Préfet.

On va entendre « C'est la Guyane et c'est un peu particulier ». Eh bien non, c'est juste le premier tir, mais pour tout le monde ce sera à partir de 2020 comme l'a précisé M. Castaner aux préfets le 17 janvier 2019.

**L'heure est grave pour chaque service
et chaque agent.**

Une seule solution : notre mobilisation !

Géographie revisitée : tu as voulu Vesoul et tu as vu...

« Géographie revisitée » c'est le nouveau leitmotiv de toute la DGFIP, mais en quoi cela consiste-t-il ?
Le 13 décembre 2018, le DG a présenté l'organisation du réseau à horizon 2022.

L'objectif est de privilégier la notion d'accessibilité à celle de proximité, et de regrouper les petites unités qui, selon la DG, ne sont plus aujourd'hui capables (et pour cause !) de remplir leurs missions.

Il s'agirait d'abord de transférer certaines activités actuellement localisées dans les grandes métropoles vers des territoires, notamment ruraux, sous pilotage national (notre DRFIP n'aurait donc pas la main ?). Ensuite, des emplois publics des services de back-office implantés dans les chefs-lieux départementaux seraient déplacés dans des villes, moyennes ou petites. Enfin, une offre de service nouvelle serait mise en place en augmentant les points de contact (Bus, Maisons de Service Au Public, Locaux des collectivités), sur rendez-vous uniquement.

Tout ceci bien sûr dans un contexte insupportable de suppressions d'emplois à l'horizon 2022, dont les chiffres sont déjà connus des directions locales !

Les directeurs travailleront, en cercle très restreint, à partir d'informations fournies par la centrale (cartographie des services, lieux de résidence des agents, pyramide des âges, réseaux de transports, accessibilité internet, etc.) et devront rendre leurs copies pour le 15 février. Les projets départementaux validés par la DG seront communiqués aux cadres et agents, organisations syndicales, associations professionnelles et élus dès la mi-mars.

La mise en œuvre de la réorganisation du réseau est prévue pour 2020-2022, voire au-delà.

Le but est de sortir les emplois des chefs-lieux les plus importants, soit par structures (SIE, SPF, services administratifs type PCR, PCE, CDIF), soit en développant le mode d'organisation front/back office, principalement pour le SPL. Il s'agirait de privilégier les équilibres territoriaux en revitalisant les zones fragiles, sans tenir compte a priori de leur attractivité pour les agents.

Des solutions d'accompagnement à la mobilité seraient mises en place, comme le travail à distance ou à domicile, les espaces de coworking...

Quelles sont donc les hypothèses de travail ?

Le nombre de trésoreries SPL serait réduit en concentrant les tâches industrialisables (paiement des dépenses, recettes, comptabilité). Cette réorganisation serait facilitée par la dématérialisation complète des paiements et des échanges avec les collectivités locales.

Les trésoreries hospitalières, les SIP et les SIE seraient regroupés dans la limite « d'environ » 50 ETP (équivalent temps plein).

Le réseau des SPF serait resserré (départementalisation) en privilégiant des zones défavorisées (Paganini est-elle une zone défavorisée ?...).

Analyse

Le plan du DG peut paraître de prime abord séduisant, car il pourrait permettre aux agents qui le souhaitent de travailler près de chez eux et de réimplanter les services et/ou des agents publics dans des zones où la DGFIP n'est plus ou n'a jamais été présente. Mais attention, il présente bien des limites et des dangers.

Quelles seront les missions concernées ? Avec quelles conditions d'exercice ? Pour quel intérêt ? A nous de faire changer de cap le ministre avec ses projets mortifères (agences de recouvrement (quid des PRS?), fin du paiement en numéraire, le cadastre à l'IGN, la suppression de la TH, le PAS, les agences comptables...).

Quid de la modularité ? Il y aurait quasiment autant d'organisations structurelles que de départements. Et pour les personnels, avec des affectations individualisées, sans aucune règle, il suffirait d'être d'accord pour aller travailler ici ou là pour pouvoir le faire. Sans compter les mobilités forcées sous couvert d'accompagnement ou sous la pression, par exemple de la rémunération au mérite. Et pour nous, agents parisiens, quid de notre volonté d'exercer un service public de proximité, tout en continuant à vivre là où nous le souhaitons ?

Qu'en sera-t-il de ce plan de transformation au sortir du grand débat national, ou au moment de la déclinaison réelle et concrète de CAP22 ?

Le DG semble néanmoins conscient de ces interrogations.

La DG et le budget ont négocié ensemble le volume des suppressions d'emplois. Mais pourquoi ce chiffre demeure-t-il caché ? Les directeurs l'ont !! Ce plan est construit dans le plus grand secret, ce qui favorise les rumeurs les plus folles : Montargis, Massy, Bezançon, Naucelle.... Les postes de débouchés, notamment comptables, se réduiraient également comme peau de chagrin.

Nous devons agir collectivement pour exiger plus de transparence de la part de l'administration et éviter que ces projets mortifères s'appliquent, sans quoi nous n'aurons plus qu'à traiter des mesures d'accompagnement.

24 janvier, 5 février ...

les agentes et agents de Paris en action, en grève et en manifestation

600 agentes et agents se sont mobilisé.e.s ce 24/01/2019 lors de la deuxième convocation du Comité technique local statuant les suppressions d'emplois sur Paris. Cette audience a permis aux agentes et aux agents d'interpeller la direction sur toutes les problématiques liées aux suppressions d'emplois mais aussi sur la géographie revisitée, la rémunération et les conditions de travail.

Notre DRFiP, comme à son habitude, n'a apporté aucune réponse si ce n'est qu'il ne peut rien faire (à quoi sert il?). L'audience, après le départ de la direction, s'est réunie en Assemblée générale et la grève du 05/02/2019 a été votée de manière quasi unanime.

La suite de ce mouvement réside dans la volonté de chacun et de chacune à se mobiliser.



**Grève et manifestation
du 5 février 2019**

**26,85 % de grévistes à Paris,
une première et belle étape
pour amplifier la mobilisation.**

ATTAC : Opération «Robin des bois» contre Google

Jeudi 31 janvier, 90 militant-e-s d'Attac et de Solidaires Finances Publiques ont mené une action citoyenne, pour symboliquement « prélever à la source » Google.

Le somptueux siège de Google France fait face au Centre des Finances Publiques du 9^e arrondissement, rue de Londres. S'ils le souhaitent, les dirigeants du célèbre moteur de recherche n'auraient qu'à traverser la rue pour acquitter leur juste part d'impôt. Mais il n'en est rien. Google a mis en place un système d'évasion fiscale massive permettant de délocaliser 85 % de son chiffre d'affaires, et ainsi d'amasser des centaines de milliards d'euros au détriment des pays dans lesquels ils exercent leurs activités.

Entre les deux, les robins des bois d'ATTAC, épaulés par les camarades de Solidaires Finances Publiques, ont installé un ingénieux système de poulies afin de prélever à la source, les milliards de Google, avant leur artificiel transfert dans les paradis fiscaux.

Avec sa «taxe GAFA», le gouvernement français prétend qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les géants du numérique vont enfin payer leur juste part d'impôts. Sur quels critères compte-t-il s'appuyer pour appliquer sa taxe de 3 % ? Le chiffre d'affaires que ces multinationales veulent bien déclarer ou sur leur chiffre d'affaires réel ? Et comment l'évaluer ?

Pour Solidaires Finances Publiques, il faut réformer l'IS, mais aussi stopper plus globalement la course à la baisse de l'imposition des multinationales et des riches particuliers. Rééquilibrer les systèmes fiscaux de sorte qu'ils soient plus justes et consentis, est un impératif démocratique, économique, social et écologique.

Alors que les français-e-s découvrent en ce moment leurs premières fiches de paye intégrant le prélèvement à la source et que le mouvement des gilets jaunes a placé au cœur du débat public le thème de la justice fiscale cher à notre syndicat, Solidaires Finances Publiques poursuivra au côté d'ATTAC son travail de fond et ses actions jusqu'à ce que les multinationales payent enfin leur juste part d'impôts.



Le 8 mars journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Le 8 mars doit être une journée solidaire entre les femmes et les hommes pour construire une égalité réelle. Les années précédentes ont mis en avant le harcèlement et les violences dont les femmes sont victimes au travail, dans la rue, à la maison.

Cette année il faut mettre l'accent sur les inégalités au travail, où la revendication «à travail égal, salaire égal» est plus que jamais d'actualité, y compris dans la fonction publique (différence d'environ 15%).

A la DGFIP, certaines évolutions rétrogrades sont mises en place par l'administration et sont de nature à pénaliser fortement et principalement les parcours de carrières des femmes. Il s'agit de la remise en cause de la pluralité d'accès aux concours, de la modification des règles de premières affectations qui pourraient conduire à réduire les possibilités de rapprochements de conjoints,... Toutes ces régressions sont de nature à générer des phénomènes d'auto-censure en matière de promotion sociale, etc.

A la DGFIP, les inégalités persistent. En effet, malgré les règles du statut qui garantissent l'absence de discrimination directe, les carrières des hommes et des femmes ne sont toujours pas équivalentes.

Il suffit de constater ce qui se passe en matière de congés parentaux, de temps partiels,... qui touchent particulièrement les femmes (90 % de femmes sur les agents à temps partiels et plus de 90 % pour les congés parentaux au niveau ministériel).

Les femmes payent cher ces inégalités, notamment en matière de promotion et donc d'évolution de leur rémunération.

Faisons de ce 8 mars une journée d'action et de lutte pour construire une égalité réelle.

